DECRET Nº 2020/5 3 6 4 /PM DU 07 00T 2020 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995:
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 :
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Vu SERVICES DU PREMIEF Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRETE:

Article 1 er. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique.

HOPITAUX CENTRAUX

HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA

Directeur: Monsieur ESSOMBA Noël Emmanuel, Professeur de Médecine, Matricule 598 981-B, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Nylon, en remplacement de Monsieur NJOCK Louis-Richard, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA 0 2 OCT 202 0 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

YAOUNDE, le 0 7 OCT 2020

ET DES REQUÉTES

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

Joseph DION